

Rappel des missions du parent délégué :

- 1) Collecter des informations auprès des autres parents et prendre contact avec le professeur principal en vue de la préparation du conseil de classe (en concertation avec l'autre parent délégué)
- 2) Assister aux conseils de classe
- 3) Rédiger le compte-rendu du conseil de classe
- 4) Accueillir et répondre aux questions des parents d'élèves

1) Collecter des informations auprès des parents d'élèves de la classe par le biais du questionnaire.

- La collecte des informations auprès des parents est essentielle. Le résultat sera le reflet de notre représentativité de parents face aux enseignants et à l'administration.
- Elle se fait principalement par le biais des questionnaires distribués avant chaque conseil et collectés au sein de la classe (par votre enfant ou par courriels sur la base de la liste fournie par le lycée).

À quoi ça sert :

- Donne des indications essentielles sur le contexte général de la classe (niveau, ambiance, calme).
- Permet de remonter des questions ou remarques. à évoquer avec le professeur principal ou en conseil. Ainsi, il permet d'identifier les problèmes quotidiens vécus par les élèves et les parents (ne pas oublier que pour certains, ce sera le seul moment où ils pourront donner une impression ou poser une question) ou les troubles particuliers (éléments perturbateurs, problème avec un prof, etc.).

Ce qu'il faut éviter :

- Laisser trop peu de temps aux parents pour répondre (le lundi pour le vendredi c'est bien)
- Critiquer un professeur – ou un enfant – en donnant son nom. Dans le cas d'un professeur, évoquer un problème dans telle ou telle matière.
- Utiliser les questionnaires pour des cas particuliers. Dans ce cas, en parler au prof principal, c'est suffisant.
- Se servir des listings de mails pour autre chose que les questionnaires (informations diverses, protestations, invitations, petites annonces...).

2) Assister aux conseils de classe

- Pendant le conseil, vous êtes le porte-parole des parents d'élèves en rendant compte des points qu'ils auront soulevés. Vous aurez en retour à rendre compte vous-même des appréciations portées sur les élèves aux parents qui le désirent.
- La feuille de note de tous les élèves est distribuée en début de conseil. Cette feuille est restituée à la fin. Vous avez donc assez peu de temps pour prendre les moyennes générales par matière.

Ce qu'il est recommandé de faire :

- Le travail préparatoire au conseil est également essentiel et vous permet d'aborder le conseil de classe sereinement car le rythme est très rapide (cf livret conseil préparer par la FCPE).
- N'oubliez pas que vous représentez les parents d'élèves ce qui vous donne un droit de parole au conseil. Vous pouvez vous exprimer et signaler un désaccord. Pour les problèmes collectifs avec un enseignant, il est préférable de prendre un rendez-vous avec le professeur principal.

- Intervenir avec discernement et respecter les règles de prise de parole. Nous avons aussi un rôle de médiateur.

Ce qu'il faut éviter :

- Parler pour soi ou pour son enfant. Le parent délégué s'engage à ne pas intervenir lorsque le conseil aborde le cas de son enfant.
- Avoir une attitude agressive ou revendicative avec les membres du conseil.
- Émettre des critiques ou des conseils pédagogiques à l'endroit des professeurs.

3) Rédiger le compte-rendu de conseil de classe

Le compte-rendu résulte naturellement de notre rôle de représentant des parents en les informant sur le déroulement et le suivi des conseils de classe sur un plan général comme individuel.

Ce qu'il est recommandé de faire :

- Rédiger le compte-rendu sur une page. Pour cela, prendre modèle sur ce qui existe. Ne pas oublier de mentionner les notes moyennes de la classe par matière.
- Être synthétique et précis dans la rédaction, être objectif et impartial dans les propos.
- Une fois rédigé, transmettre le projet de CR à l'autre parent délégué pour relecture et validation. Accepter les corrections demandées.
- Faire des photocopies du compte rendu et le donner à l'administration du lycée pour que le document soit joint au relevé de notes. L'idéal est de 48 heures après la tenue du conseil. Si vous avez du retard, il faudra faire distribuer le compte rendu via votre enfant.
- Diffuser le compte rendu sur la liste de diffusion pour informer les parents du même niveau pour comparer les notes et les appréciations.

Ce qu'il faut éviter :

- Écrire des avis ou propos non évoqués en conseil.
- Diffuser soi-même le CR de conseil de classe. Il est prévu que celui-ci soit relu par l'autre parent.

4) Accueillir et répondre aux questions des parents d'élèves

- Informer les parents qui le souhaitent sur tous les points concernant la classe, tout au long de l'année scolaire
- Donner des informations complémentaires au bulletin trimestriel des élèves

D'une façon générale, il convient d'être objectif en toutes circonstances en transmettant les informations sur la base des notes prises, de respecter les règles de confidentialité et de rencontrer un parent confronté à une situation difficile, à sa demande. Enfin, il faut absolument éviter de transmettre des informations aux parents sur les autres enfants de la classe.